

## **Les habitations Dubreil du Quartier Morin et du Grand Boucan à Saint-Domingue**

*Jean Droisier*

Tout semble commencer avec François Dubreil, «  *fils de nobles gens Claude du Breil et de Louise Le Brun sieur et dame de La Rue* ». Il est originaire de Quédillac, évêché de Saint-Malo, c'est dans l'église de cette paroisse qu'il est baptisé le 15 décembre 1665. La présence de ses sœurs à Nantes permet d'envisager un départ de la famille Dubreil vers la région nantaise. C'est certainement depuis Nantes que François va se rendre à Saint-Domingue où il va exercer l'activité de marchand <sup>1</sup>. En mai 1694 une sentence est formulée par le juge du Cap au sujet d'un litige l'opposant à Pierre Hardouineau <sup>2</sup> concernant le prix de deux habitations «  *situées au cap Coste saint Domingue* » <sup>3</sup> Dans cette île il va épouser une rochelaise, Marthe Guillot. Un contrat de mariage est passé le 4 avril 1701 devant Haguelon, notaire au Cap Français.

En octobre 1700, il se met en société avec la veuve du Fouchet de Pérignon, de Pontacq en Béarn. Elle lui cède la moitié d'une habitation sise au Quartier Morin. Dans le contrat il est spécifié que ce bien doit rester entre les mains des associés et qu'il ne peut être cédé à des tiers. Après le décès de la veuve du Fouchet, ses enfants domiciliés en France ne souhaitent pas conserver ce bien, trop éloigné de la métropole. De son côté, François souhaite rentrer en France mais comme il semble inconcevable, du point de vue économique, de diviser l'exploitation, il se résout à racheter la part des héritiers Fouchet. En octobre 1709, devant Soullard, notaire à La Rochelle, pour 20 000 livres, il acquiert les «  *bastiments nègres bestiaux meubles ustancilles et autre choses en dépendant* ».

Vers 1710 les époux Dubreil regagnent La Rochelle. Pour eux va alors se poser la question de l'administration des habitations. Pour y arriver, en juillet 1715, François se met en société avec un autre propriétaire résidant à Saint-Domingue, Jean Baptiste Amat <sup>4</sup>. Depuis La Rochelle il engage de jeunes hommes, la plupart originaires du Poitou, pour travailler sur ses habitations. Généralement l'engagement est pour trois ans moyennant le logement, la nourriture, l'habillement et 300 livres de tabac.

En juin 1715 il va acheter un autre domaine. La transaction a lieu devant François de Beaupré, notaire royal au Cap français. Les époux Hérisson, du quartier du Cap, lui vendent une habitation sise au quartier du Grand Boucan avec «  *les nègres, meubles et autres dépendances* ». Le paiement final de cette acquisition sera formalisé devant Micheau, notaire à La Rochelle, le 8 octobre 1718. C'est son beau-frère, Antoine Carré, qui verse les 18 000 livres encore dues à Louis Hérisson.

---

<sup>1</sup> Le 13 juin 1698 François DUBREIL, 34 ans, fils de Claude, repart de Nantes pour Saint Domingue. *NDLR*

<sup>2</sup> Pierre HARDOUINEAU écuyer, seigneur de LAUDANIÈRE, de La PIVOTTERIE et autre lieux, habitant et capitaine de milice à Léogane (1690), conseiller du roi au conseil souverain de Saint-Domingue (1696), receveur général des Domaines et bois de La Rochelle : voir p. 4/47 de « Papiers BEAUHARNAIS du Fonds Debien aux AD33 »  
<http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art31.pdf> *NDLR*

<sup>3</sup> AD 17, 3E 1814, Soullard notaire.

<sup>4</sup> Index de la « Description... » de Moreau de Saint Méry : AMATO (ou AMAT) (Jean-Baptiste). Architecte d'origine sicilienne, construit l'Église paroissiale de Limonade, lieu de sa résidence (1707). *NDLR*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

François décède à La Rochelle le 29 octobre 1718. Sa veuve est contrainte de faire appel en août 1722 à Allaire du Longo<sup>5</sup> ; elle le nomme procureur général et spécial avec pour mission d'obtenir d'Amat les comptes du produit des habitations depuis l'origine de la société jusqu'au décès de son mari et de récupérer les effets appartenant à la communauté Dubreil, argent, billets et marchandises<sup>6</sup>.

Par testament François Dubreil avait légué à son épouse la jouissance de ses biens, meubles et immeubles, aussi bien en France qu'à Saint-Domingue, la propriété revenant à ses sœurs Michèle et Françoise, domiciliées à Nantes, et à son autre sœur Renée, épouse Leconte. Marthe Guillot éprouve toujours des difficultés pour gérer ses habitations depuis La Rochelle, elle n'a pas confiance, à juste titre, dans les gérants en place. Pour pallier ces difficultés elle va demander à ses neveux de se rendre à Saint-Domingue pour se charger de ses affaires.

En décembre 1730 Roland Leconte se rend à Saint-Domingue pour régler le litige existant avec Jean Baptiste Amat toujours non réglé<sup>7</sup>. Il n'aura pas le temps de remplir sa mission car, malade, il décède en juillet 1731 au Quartier Morin<sup>8</sup>. Il est remplacé par Allaire du Longo, capitaine de dragons.

A partir de juillet 1739 Marthe Guillot va pouvoir de nouveau faire appel à des membres de sa famille. Elle donne procuration à Jean Antoine Carré, alors âgé de 22 ans, fils de sa sœur Elisabeth, pour gérer ses deux habitations à Saint-Domingue. Dix ans plus tard Jean Antoine cédera sa place à son frère, Louis Carré des Varennes<sup>9</sup>.

Le 15 mai 1741, devant Jean Urien notaire à Nantes, Françoise Dubreil, héritière de sa sœur Michelle et également de son neveu Roland Leconte, vend à Marthe Guillot les habitations du Quartier Morin et du Grand Boucan ainsi qu'un magasin à la Petite Anse. La transaction est effectuée moyennant le prix de 96 600 livres « *en espèces d'or et d'argent et non autrement...* ». Un premier versement de 60 600 livres est réalisé le jour de la signature de l'acte, le solde devant se faire en trois versements de 12 000 livres sur trois ans.

Marthe Guillot décède en 1752 à 84 ans. Par testament elle a légué l'ensemble de son patrimoine à sa sœur Elisabeth Guillot, veuve d'Antoine Carré. Cette dernière hérite de l'ensemble de ses biens dont les habitations de Saint-Domingue. Elle donne alors procuration à son fils Louis Carré des Varennes, présent sur l'habitation du Quartier Morin, pour gérer cette habitation ainsi que celle du Grand Boucan<sup>10</sup>.

En 1764 Elisabeth rédige à son tour son testament. L'habitation du Grand Boucan est partagée en quatre parts égales entre ses enfants. Quant à celle du Quartier Morin, il est

---

<sup>5</sup> ALLAIRE DU LANGOT : receveur des octrois, pourvu de l'office de conseiller au conseil du Cap en 1720, que le conseil refusa de recevoir en raison de l'incompatibilité des charges (Lois et Constitutions, Moreau de Saint Méry, p. 795). Le dossier Colonies E 2 « Alaire du Langot, habitant du quartier du Cap Français, 1754 » porte sur une créance de 611 livres sur les héritiers DULANGOT. (GHC NS 19) *NDLR*

<sup>6</sup> AD 17, 3E 1539, Micheau notaire.

<sup>7</sup> AD 17, 3E 1547, Micheau notaire.

<sup>8</sup> Devant Me Pierre Hardy à Nantes, le 5 novembre 1731, Michelle et Françoise Dubreil, sœurs, héritières de leur neveu Roland Leconte, donnent une procuration générale à Mignot, négociant au Cap, exécuteur testamentaire ; le 7 janvier 1732, dépôt de l'extrait mortuaire du 29 juillet 1731, paroisse Saint Louis, Quartier Morin, de Roland Leconte, né à Joué (44), 30 ans, décédé sur l'habitation de Mme du Brenis dont il était procureur (Glanes Antillaises dans le notariat Nantais n° 9, Jean Marie Loré) *NDLR*

<sup>9</sup> AD 17, 3E 1945, Faillofaix notaire.

<sup>10</sup> AD 17, 3E 1619, Fleury notaire.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

précisé que, dans le quart attribué à Jean Antoine, sont compris les bâtiments, sucreries, raffinerie, moulins et autres en dépendant. Il doit cependant dédommager ses frères et sœur de la plus-value constatée « *quant aux nègres, bestiaux, ustanciles et tout ce qui est réputé meubles dans une habitation le partage en sera fait entre ses quatre enfants* »<sup>11</sup>.

Jean Antoine était déjà possesseur d'une habitation à Saint-Domingue : lors de son mariage en janvier 1751 avec Marie Anne Petit du Petitval, âgée de 17 ans, il apporte une habitation située au Quartier Morin à Saint-Domingue par lui acquise du sieur Chevalier contenant 29 carreaux de terre avec 26 nègres et négresses. L'ensemble est évalué 89 000 livres argent de France<sup>12</sup>.

Les quatre enfants Carré disposent de revenus conséquents, se constituent à La Rochelle et dans sa région un vaste patrimoine foncier et achètent des charges anoblissantes. Jean Antoine, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France et de ses finances, achète en 1765 la terre et seigneurie de Sainte-Gemme et prend alors le nom de Carré de Sainte-Gemme. François Charles, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, reçoit par donation de sa mère la maison et seigneurie de Candé et prend alors le nom de Carré de Candé. Louis Charles, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France à Grenoble, acquiert en 1765 la châtellenie de Loulay et prend le nom de Carré des Varennes. Quant à leur sœur Louise Elisabeth, elle épouse en 1744 Charles Jean Baptiste Mercier Dupaty, possesseur de la maison noble du Treuil Chartier à La Jarrie et président trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de La Rochelle .

Toute la famille Carré se retrouve à La Rochelle et se pose de nouveau la question de la gestion des habitations. En juin 1789, devant Delavergne, les frères Carré donnent procuration à Pienoël, qui réside sur place, pour régir et administrer les deux habitations conformément aux ordres donnés par Carré l'aîné. Il est chargé de faire état des « *titres, registres, comptes, papiers, nègres et mulatres des deux sexes et de tout âge, de tous bestiaux, ustenciles, meubles et denrées de la dite habitation...* »<sup>13</sup>.

Selon le site « Les colons de Saint-Domingue – Domingino » la sucrerie aurait été incendiée fin août 1791 lors du soulèvement des esclaves de la région du Cap. La marquise de Rouvray, dans sa correspondance, souligne le grand nombre de tués dans les premières habitations où les désordres ont commencé, Limonade, Quartier-Morin et Petite Anse.

Dans l'état des levées de séquestre du Capitaine général de ventôse an XI (février-mars 1803) figurent les héritiers Carré, représentés par Pont de Gault, pour une habitation sucrière au Quartier Morin et une place à vivres au Grand Boucan.

Les habitations des frères et sœur CARRÉ  
dans le premier volume de la Liquidation de l'Indemnité  
(relevé par *Bernadette et Philippe Rossignol*)

Liquidées ensemble le 27/10/1827

Les descendants des quatre branches ont transigé entre eux pour la proportion de chaque branche.

Quartier Morin : sucrerie Héritiers Carré  
Grande Rivière : sucrerie Carré aîné

---

<sup>11</sup> AD 17, 2Mi 845, Delavergne notaire.

<sup>12</sup> AD 17, 2 Mi 697, Chameau notaire.

<sup>13</sup> AD 17, 3E 1700.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Une observation en marge ajoute une propriété à la Plaine du Nord, qui ne figure pas dans le registre [c'est l'habitation du Grand Boucan], et précise que la valeur de l'ensemble est cumulée.

première branche, 64 208 francs 49 c.

ancien propriétaire CARRÉ Louise Marie Élisabeth épouse MERCIER DUPATY  
ayant-droit

1 MERCIER DUPATY DE CLAM Charles François

2 CABANIS Annette Paméla veuve de Louis Marie Charles MERCIER DUPATY  
MERCIEER DUPATY

3 Éléonore Charlotte épouse d'Élie de Beaumont

4 Emmanuel Félicité Louis Charles

5 Louis Marie Adrien Jean Baptiste

6 Marie Charlotte Françoise épouse Dupaty de Clam

7 Anne Marie Marguerite Adèle épouse séparée de biens du comte de Moyran  
héritiers conjointement de leur mère, ancienne propriétaire

deuxième branche, 61 515 francs 76 c

ancien propriétaire CARRÉ DESVARENNES Louis Charles  
ayant-droit

CARRÉ DESVARENNES

8 Jean Louis

9 Claire Charlotte Lucile épouse de Marsange

héritiers conjointement de leur père, ancien propriétaire

troisième branche, 67 704 francs 95 c

ancien propriétaire CARRÉ DE CANDÉ Jean François  
ayant-droit

CARRÉ DE CANDÉ

10 Claude Étienne Joseph

11 François de Sales Louis Cyprien

12 Marie Françoise Estelle épouse Augier de Moussac

13 AUGIER de MOUSSAC Paul Laurent

THIBAUT DE NEUCHAISE

14 Auguste François de Sales

15 Ambroise Philippe

16 Antoinette Émilie épouse d'Espagne de Veneville

héritiers conjointement de Jacques François Carré de Candé, ancien propriétaire

quatrième branche, 81 424 francs 70 c

ancien propriétaire CARRÉ aîné Jean Antoine  
ayant-droit

17 CARRÉ DE SAINT-GEMME Marie Louis Jean Gaspar

18 CARRÉ ELLIS DE LA SERRIE Marie Joseph

CARRÉ

19 Marie Charlotte Joséphine veuve de Loynes de la Coudraye

20 Marie Agathe Charlotte veuve Cadoret de Beaupréau

21 Marie Rosalie veuve de Regnon

22 SAINT ESTÈVE Marie Fanny Joséphine

SERIN

23 Marie Joseph Léon

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

24 Marie Victoire Nathalie

25 Marie Élisabeth épouse de Nassou de la Sausaye

DE SARTRE

26 Marie Louis Maurice, interdit

27 Marie Paul François de Sales

28 Marie Eutrope Mélanie épouse de Bremont-Dars

29 Marie Pierre Charles Léon

SAINT LÉGIER DE LA SAUZAYE

30 le marquis Pierre Louis René

31 Léon Paul

32 René Antoinette

33 Marie Alexis

34 Marie Adélaïde

35 Claude Esther

36 Jacques Emmanuel

37 Marie Octavie

38 Guillaume Pierre

héritiers conjointement de Jean Antoine Carré, ancien propriétaire

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)